Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 57 (1969)

Heft: 103

Artikel: Vaud

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-272438

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DANS LES CANTONS ROMANDS

GENÈVE

Atelier protégé pour handicapés mentaux adultes

Le premier atelier protégé intégré dans une entreprise vient d'être inauguré dans une importante fabrique de Genève.

Cet atelier se caractérise par le fait que les ouvriers handicapés n'ont pas conclu un contrat de travail avec l'entreprise ; ils demeurent sous la responsabilité de la Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents, institution d'utilité publique, qui s'est liée par convention avec l'entreprise. Les ouvriers handicapés ont ainsi le sentiment d'être intégrés dans une entreprise tout en conservant leur propre rythme de travail et leur horaire et surtout leurs activités éducatives et de récréation au sens profond de ce terme.

L'idée de l'atelier protégé part du principe que, parvenu à l'âge adulte, l'handicapé mental doit pouvoir mener une existence aussi normale que possible, se rendre à son travail, gagner sa vie dans une entreprise, avoir un foyer et jouir de loisirs.

PREMIÈRES EXPÉRIENCES

Au cours de son exposé, M. Daniel Gardiol, directeur de l'entreprise résume les expériences faites depuis l'entrée en fonction de cet atelier, soit dès le mois de février 1969.

Les résultats ont été tout à fait concluants. M. Gardiol se plaît à féliciter les moniteurs qualifiés et dévoués qui s'occupent en permanence de ce groupe de dix à quinze adolescents. Les travaux confiés à cet atelier ont été choisis en fonction des possibilités des handicapés, mais, au fur et à mesure des mois, d'autres petits travaux accessoires, précédemment à la charge du personnel de l'exploitation, ont pu être effectués dans l'atelier protégé.

M. Gardiol est persuadé qu'avec le temps et l'expérience et par des solutions ingénieuses, la production fournie par ce groupe d'handicapés s'améliorera grandement.

Les responsables ont tenu à rendre indépendants l'aspect économique et l'aspect social de cet atelier. Les questions juridiques ont été réglées avec la Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents. Celle-ci reçoit différentes prestations : économiques, sociales ou bénévoles, contributions de l'Etat. La société répartit la somme qu'elle reçoit entre les handicapés, selon des critères qu'elle détermine elle-même et paie ses charges sociales et ses frais généraux.

En plus de la prestation économique, l'entreprise verse une prestation complémentaire bénévole qui permet aux moniteurs d'organiser des sorties, des voyages ou simplement d'améliorer le menu journalier.

M. Gardiol ne peut qu'encourager les industriels et les commerçants qui en ont la possibilité, de confier des travaux à des jeunes handicapés.

RÉALISATIONS FUTURES INDISPENSABLES

Prenant à son tour la parole, M. Raymond Uldry, directeur de l'Office d'orientation et de formation professionnelle souligne qu'aujourd'hui les investissements consentis pour l'éducation des jeunes, leur instruction et leur formation professionnelle augmentent dans des proportions sans précédent. Les jeunes handicapés bénéficient aussi de cet effort exceptionnel. On reconnaît enfin à ces enfants nés « pas comme les autres » leur dignité de créature humaine, leur droit à une éducation et à une formation professionnelle à leur mesure.

L'atelier protégé intégré dans une entreprise n'est qu'une première étape, qu'un premier maillon d'une longue chaîne d'entraide.

Une pièce maîtresse manque encore : un véritable **centre professionnel** où seront formés et entraînés les travailleurs, où seront recyclés ceux qui montrent des signes de fatigue et de faiblesse, ceux qui méritent une attention éducative plus soutenue. Le Conseil d'Etat est déjà saisi d'un projet.

Enfin, la **création d'un home,** dernier maillon de la chaîne, est encore un devoir de la collectivité.

Désormais, les parents, si profondément affectés par la naissance d'un enfant handicapé mental, auront toutes les raisons d'espérer pour lui une vie digne d'être vécue ; grâce à un équipement à sa mesure, leur enfant, de promotion en promotion, pourra être assuré d'un avenir professionnel et de sauvegarde de sa dignité humaine.

S. M.

Pour les familles des détenus politiques grecs

Le comité romand de secours aux détenus politiques grecs et à leurs familles remercie les nombreux donateurs et souscripteurs qui lui ont permis, depuis 1968, d'assurer une aide efficace aux familles en détresse. Tous les secours sont parvenus directement et sûrement aux destinataires, sans risques et sans frais. Ils sont destinés à soutenir des familles composées de personnes âgées et d'enfants en bas-âge dont un ou les deux parents sont emprisonnés ou déportés. La situation des familles ne fait qu'empirer et rien ne permet de prévoir la fin de leurs souffrances, dans les conditions politiques actuelles.

C'est pourquoi nous faisons appel à votre générosité. Vous pouvez verser votre contribution ou souscrire un parrainage au comité romand, case postale 18, 1211 Genève 1, chèques post. 12-6655, ou au groupement vaudois, case postale 101, 1009 Pully, chèques post. 10-22178, Suisse-Grèce.

ÉNIGME LITTÉRAIRE

Le texte reproduit en page 6 a été tiré de « Le Premier Cercle », par Alexandre Soljenitsyne, un livre d'une densité extraordinaire.

Madame Hélène Perret-Brauchli

Le 25 novembre, Mme Hélène Perret, présidente de l'Association genevoise pour le suffrage féminin, décédait victime d'une collision de voitures.

C'est une très grande perte pour les féministes genevoises, car Mme Perret présidait l'Association depuis 1965 avec beaucoup de compétence et d'autorité. Sa gentillesse, sa complaisance, son caractère rayonnant laisseront un durable souvenir aux membres du comité et à toutes les personnes qui l'ont connue et appréciée.

Mme Perret était juge prud'homme, coopératrice, membre de la Fédération romande des consommatrices et d'autres groupements de caractère social.

Parmi ses nombreuses activités, j'ai noté celle de transmettre ses connaissances en décoration florale et dans l'art des bouquets. C'est bien là l'image que nous devrons garder de cette si charmante personnalité.

M. Prince

Gymnastique pour tous

A quelques semaines d'intervalle, les gymnastes genevoises ont eu l'occasion de prendre contact avec les dirigeants et délégués de l'Association suisse de gymnastique féminine, venus tenir leurs assises dans notre ville, et des dirigeantes genevoises, dans une assemblée tenue le lundi 24 novembre.

Sur le plan fédéral comme sur le plan cantonal, la gymnastique féminine est en plein essor, tant chez les pupillettes (8-15 ans), actives (dès 15 ans) ou dames-adultes qui maintiennent jusqu'à un âge avancé leur forme physique grâce à une technique appropriée à chaque âge.

Lors de l'assemblée de l'Association genevoise (présidente Mme Cl. Varésio), qui fut dirigée par Mme I. Chappuis, présidente d'honneur, on a pu se rendre compte par les rapports présentés des efforts faits par les techniciennes afin de donner un enseignement toujours plus parfait.

L'expansion des cités satellites a favorisé la fondation de nouvelles sections à la Jonction, Onex et Chêne-Bourg. Les effectifs sont actuellement de 731 actives, 558 (+126 sur 1968) pour les dames adultes et 1550 (+250) pour les pupillettes, ce qui souligne bien l'état florissant de la gymnastique féminine genevoise.

En 1968, pupillettes et actives ont participé à de nombreuses manifestations au cours desquelles plusieurs sections et individuelles (athlétisme et artistique) ont accompli de bonnes performances. Signalons tout particulièrement la production des pupillettes dirigées par Mlle L'Eplattenier, à la Gymnaestrada, production qui eut l'honneur d'être choisie pour figurer à la démonstration finale de cette manifestation internationale.

Sur le plan technique, dont la responsabilité revient à Mme Hausser, de nombreux cours furent organisés : patinage, ski, natation, gymnastique artistique, athlétisme, jeux, qui connurent un réel succès et démontrent combien est vaste et divers l'éventail des activités auxquelles s'intéressent nos gymnastes.

J. C.

Les femmes et la vie politique

Profitant de la présence de Mme Evelyne Sullerot à Lausanne, l'Association pour le suffrage féminin de cette ville lui a demandé de venir parler de la **Participation de la femme à la vie politique.**

Le but de cette conférence était d'encourager les Vaudoises à participer davantage à la vie, non seulement politique, mais aussi économique et sociale.

Nous retiendrons spécialement le message que Mme Sullerot nous transmet, les conseils qu'elle nous donne pour notre lutte :

— ÉVITER L'AGRESSIVITÉ : la grève à la Lisistrata lui semble impossible ; elle a étudié avec ses étudiants toutes les théories, Marx surtout, préconisant la lutte de la classe opprimée contre la classe dominante. Ces méthodes sont inutilisables dans le cas des femmes (bien que le premier exemple de Marx soit l'exploitation de la femme par l'homme). C'est que dans notre cas, le groupe dominant est composé des hommes que nous aimons (père, frère, mari...). Donc pas d'agressivité, elle n'aboutirait à rien. N'oublions pas que les suffragettes anglaises, poursuivant les députés en brandissant leur parapluie, ont fait une telle peur aux hommes, qu'aujourd'hui encore ces mots : « suffrage », « suffragette » et même « féministe » ont un sens péjoratif. Alors que doivent faire les femmes ?

— TROUVER DES TACTIQUES ORIGINALES (les plus déshéritées des ouvrièrees anglaises, au XIXe siècle, les fabricantes d'allumettes, dont les syndicats ne s'occupaient pas ont trouvé une journaliste assez habile pour faire une campagne de presse qui a fait pleurer toute l'Angleterre !)

— REMUER L'OPINION SANS CESSE (ne pas manquer, par exemple, chaque fois qu'on parle de démocratie suisse, d'ajouter « masculine »).

— UTILISER TOUTES LES OCCASIONS, TOUS LES ÉVÈNEMENTS qui peuvent nous servir : Mme E. Sullerot nous félicite d'avoir profité du problème de la signature de la Convention européenne des Droits de l'homme, pour relancer le problème des droits politiques de la femme.

— PRATIQUER LE PLUS SOUVENT POSSIBLE L'HUMOUR, contre les autres et surtout contre nous !

— FAIRE PRENDRE CONSCIENCE AUX FEMMES DE L'IMPORTANCE QUE REPRÉSENTE LA RECONNAISSANCE DES DROITS POLITIQUES. Les conséquences de notre situation sont tellement

(Suite page 4)

VAUD

Elections communales vaudoises

Le second tour de scrutin a vu encore quelques élections de femmes dans les conseils communaux des localités utilisant le système majoritaire. Voici quelques noms qui viennent compléter la liste parue dans notre numéro de novembre.

Apples
Bersier Marthe
Decollogny Jeanne

Aubonne
Tobler Marianne

Avenches
Mercier Anne-Marie
Isoz Jeanne
Seynave Sylvie

Begnins
Dutoit Nancy

Chavornay
Probst Mathilde

Coppet
Bayerlé Simone

Epalinges
Schneider Françoise

Gryon
Annex Marianne

Lucens
Guex Isabelle

Roche
Nino Marie-Rose

Savigny
Lavanchy Marlyse

Villette
Fuchs Cécile

Le Mont

Pour compléter nos renseignements sur les élections communales du Mont, une aimable lectrice nous communique :

En 1961 déjà, Mlle Irène **Bouthillier,** de Beaumont, a été élue conseillère communale ; réélue en 1965, elle a donc fait partie de notre Conseil communal pendant huit ans. Elle en serait sûrement encore si elle n'avait pas, pour des raisons professionnelles et personnelles décliné toute nouvelle candidature.

En 1965, une deuxième conseillère a été élue : Albine **Gillabert.** Elle a été réélue au premier tour les 8 et 9 novembre derniers.

« Femmes Suisses » a oublié de mentionner

Une théologienne romande

On nous signale que, dans l'article consacré aux théologiennes romandes (FS, juillet 1969), nous avons oublié de parler de Mme Laure Reguin-Bouvier.

Nous nous en excusons auprès d'elle et auprès de tous ceux qui ont bénéficié jusqu'ici de son ministère et tenons à réparer notre oubli. Voici son curriculum vitae :

Baccalauréat en théologie, 1936-38 ; **stages en France** en 1938-40 ; retour à Genève et **consécration** en 1940 ; **remplacements à l'Hôpital cantonal,** 1940-41 ; mariage en 1942.

En 1950, **stage à la Fraternité de St-Martin,** à Lausanne ; 1955-57, Genève, **enseignement religieux** dans les écoles primaires et secondaires ; **prédications** en remplacement ; dès 1956, **aumônier auxiliaire** à l'Hôpital cantonal de Genève, en pédiatrie, puis à la Maternité dès 1957 ; En 1967, **aumônier à l'Hôpital Butini ;** depuis janvier 1968, arrêtée pour raisons de santé. Espère préparer un doctorat.

Expositions-vente d'avant Noël

Pour la deuxième fois, la Société vaudoise des femmes peintres, la Section vaudoise des peintres, sculpteurs et architectes et l'Œuvre, sous l'égide de la Municipalité de Lausanne, ont organisé à la Cité, à Lausanne, une exposition de Noël : peintures, gravures, céramiques, bijoux, soies peintes, etc.

Les femmes peintres vaudoises y tiennent une place prépondérante. On y trouve des œuvres de Mme L. Buenzod, de Violette Milliquet, de Céline Robellaz, de Danielle Cuénod, des bijoux de J. Brion, des gravures de Jaqueline Oyez, de Françoise Simonin, de Christiane Cornuz, la nouvelle présidente de la section. Des talents dont a déjà parlé « Femmes Suisses ». De plus, des femmes exposent diverses œuvres dans le stand de la Société des écrivains vaudois.

C'est aussi en vue de Noël que le Lyceum vaudois, sans se laisser abattre par la mort de Mme Simone Gerber, membre de son comité, animatrice de la Compagnie du Lyceum, morte à l'âge de 55 ans, a organisé à nouveau une exposition-vente où de nombreux stands ont mis en valeur les talents divers des membres de sa section artistique : peintres figuratifs et non figuratifs, portraits exprès, soies peintes, gravures, fleurs en plumes multicolores, verres gravés, etc. Il y en avait pour tous les goûts et les amateurs ont été nombreux.

Mme M. Küttel, avec Mme Simone Cuendet, présidente de l'Association des écrivains vaudois, avaient installé un stand du livre où a été vendu le dernier exemplaire de « L'Enfant et la Mort », de Suzanne Deriex, prix Veillon 1969.

S. B.

MEMENTO

Lyceum-Club, 15, rue de Bourg : **vendredi 23 janvier,** 20 h. 30, « Poésie et musique », Mérope Zamaoulis, présentation d'Anne-Marie Redard, Elise Peytregnet, pianiste (entrée Fr. 3.—).

Générosité

On apprend au début de décembre seulement, que le Conseil d'Etat vaudois a pris acte, le 14 novembre, de **deux dons de Fr. 100 000.—, faits par Mme Suzanne Picot-Roux,** à Lausanne ; l'un de ces dons est destiné à la création d'un Prix Suzanne Picot-Roux, le second, à la fondation d'un Prix Dr César Roux.

Mme Picot est la fille du grand chirurgien César Roux, décédé le 21 décembre 1934 ; elle a fait ses études de médecine à l'Université de Lausanne et obtenu son diplôme fédéral en 1918. Elle avait épousé le Dr Léon Picot, décédé à Lausanne en 1957. Mme Picot s'est occupée du recrutement des S.C.F. ; elle est agée de 80 ans et continue de porter le plus vif intérêt à Lausanne, à sa vie intellectuelle et artistique ; elle n'a pas cessé d'assister aux séances de la Société vaudoise de médecine.

* * *

Ces lignes étaient déjà imprimées lorsque nous avons appris avec stupéfaction et douleur, le 8 décembre, que Mme Picot venait de s'éteindre à la clinique de La Source.

Une vie semée de deuils très cruels n'a pas altéré son courage et on ne peut qu'admirer le magnifique exemple de travail et d'abnégation qu'elle a donné sa vie durant.

Réd. — Du vivant de Mme Picot, pour ne pas heurter sa modestie et blesser sa sensibilité, nous ne nous serions pas étonné dans les colonnes de ce journal de la discrétion avec laquelle le Conseil d'Etat vaudois a annoncé ces deux legs de Fr. 100 000.— chacun et du temps qu'il y a mis. En effet, il y a une année que cette donation a été faite...

La mort fauche

Roulant en automobile sur un pont, à la sortie de Payerne, le 19 novembre, Mlle Kathi Hochuli a été victime d'un dérapage et a été tuée sur le coup. L'enfant qu'elle conduisait à Lausanne dans un établissement spécialisé a succombé également.

Mlle Hochuli avait fait des études de droit, obtenu son doctorat en Suisse allemande. Elle dirigeait à Bellerive un home d'enfants, Les Mouchettes. Elle était membre du conseil de direction de l'Hôpital de Payerne et, depuis quatre ans, siégeait dans la municipalité de Bellerive, où ses qualités de cœur, d'esprit, ses talents d'administratrice étaient fort appréciés.

* * *

C'est à la suite d'une collision d'automobiles survenue près de Morges qu'a succombé à l'Hôpital cantonal, à l'âge de 76 ans, le 25 novembre, Mme Suzanne André-Weith, connue et aimée dans de nombreux milieux pour sa bonté agissante, sa générosité.

C'était une excellente musicienne, qui avait travaillé le chant à Genève avec Léopold Ketten ; elle avait donné des concerts, notamment avec Ch. Lassueur, pianiste ; à Mézières, en 1921, elle était la voix du berger David, dans l'œuvre de René Morax et Arthur Honegger. Combien d'artistes, de musiciens n'a-t-elle pas encouragés, stimulés, aidés moralement et matériellement ! Elle était toujours prête à rendre service et pour ses amis, à « faire le taxi ».

* * *

A fin novembre, après plusieurs semaines d'une maladie supportée avec courage, est décédée à Pully Mme Jeanne-Madeleine Payot-Chappuis. Elle avait créé et dirigé à Lausanne, puis à Pully, une excellente école de secrétaires, qui a formé de nombreuses élèves. Mme Payot-Chappuis a été un membre assidu des Soroptimistes.

Associations féminines vaudoises

Privé par un tragique accident de sa présidente, Mme Christiane Paschoud, le Centre de liaison des associations féminines vaudoises, groupant trente-quatre sociétés, a été dirigé depuis quelques mois par Mme F. Sillig.

Au cours de la séance de son comité, tenue le 26 novembre, c'est **Mme Pernet,** présidente de la Fédération des unions de femmes, à Lausanne, qui a été désignée comme **présidente.** Le comité, fort de sept membres, a été réélu. Mme V. Parisod, députée, démissionnaire après neuf ans de fonctions, a été remplacée par **Mme Fr. Champod,** juriste ; **Mme Sillig** est **vice-présidente et secrétaire, Mlle B. Pelichet, caissière.**

Le Centre, en souvenir de sa présidente, a pris l'initiative d'organiser, trois fois par semaine, des ventes de la Bonne puce, à la Mercerie. Le produit de ces ventes, environ Fr. 2000.— par mois, est versé au Centre social protestant.

Le Centre prévoit d'organiser à nouveau, ce printemps, la Journée des femmes vaudoises et de la consacrer à la protection de la nature.

S. B.

Ecole pédagogique privée FLORIANA

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27 Direction : E. PIOTET

● **FORMATION** de gouvernantes d'enfants, de jardinières d'enfants et d'institutrices privées

● **PRÉPARATION** au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous